

Projet éolien de Saint-Germainmont

Lettre d'information #3

Octobre 2022

Le mot des chefs de projets

Madame, Monsieur,

En février dernier, nous vous annonçons le lancement des études de faisabilité du projet éolien de Saint-Germainmont : vent, acoustique, environnement et paysage. Cette troisième lettre d'information vous présente le projet et ses études plus en détail.

Nous renouvelons notre souhait de développer ce projet en restant à votre écoute. Aussi, nous vous distribuons cette lettre en mains propres lors d'un porte-à-porte, ou dans votre boîte aux lettres si vous n'étiez pas à domicile.

De plus, nous organisons le 25 novembre 2022, une permanence d'information ouverte aux habitants, en mairie de Saint-Germainmont.



Alexis Dewevre | Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
alexis.dewevre@rwe.com



Roméo Garreau | Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France



L'énergie éolienne

Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10

Faible emprise au sol

Une plateforme d'éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol



Industrie compétitive

L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères

Indépendance énergétique

La France possède le 2e gisement éolien d'Europe

Objectifs régionaux

La région Grand-Est s'est fixé comme objectif la production de 11 988 GWh d'énergie éolienne à horizon 2030*. En 2021, 7 700 GWh sont produits par l'éolien

*SRADDET Région Grand Est

Permanence publique d'information le 25 novembre 2022



L'équipe projet RWE Renouvelables France vous donne rendez-vous le vendredi 25 novembre 2022 en mairie de Saint-Germainmont pour une permanence publique, entre 17h30 et 19h30.

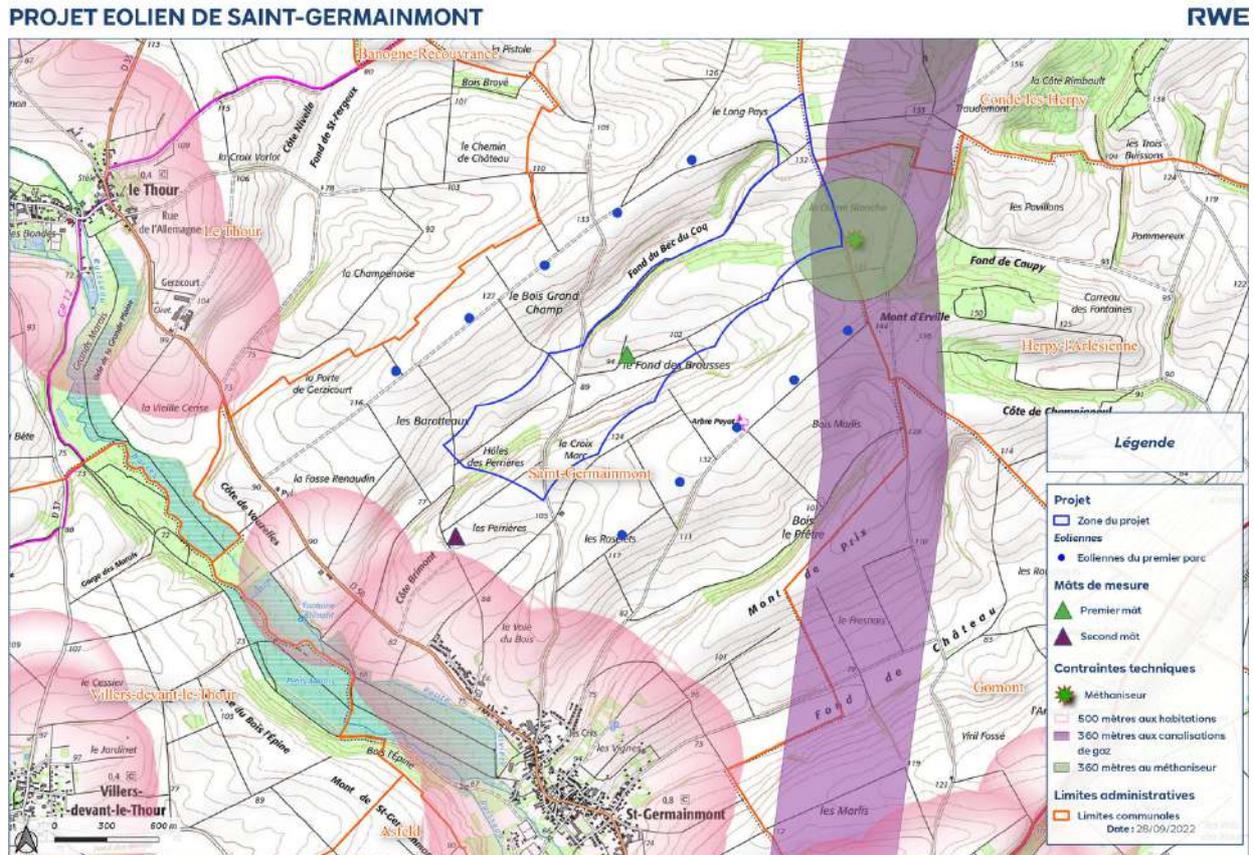
Cet événement sera l'occasion d'échanger sur le projet éolien et de répondre à vos questions. Passez à votre convenance, jusqu'à 19h30.

Vous avez la possibilité de vous inscrire afin de nous informer de votre venue :

- par email à alexis.dewevre@rwe.com
- sur le site internet du projet, www.saintgermainmont.projet-eolien.com

Le projet éolien de Saint-Germainmont

La zone d'étude



La zone d'implantation du projet éolien se situe en densification du parc éolien déjà existant à Saint-Germainmont. Une insertion entre les deux lignes d'éoliennes en service permettra de limiter au mieux l'impact paysager. Plusieurs contraintes s'exercent sur cette zone et limitent les emplacements possibles d'installation d'éoliennes. Des distances d'éloignement sont à respecter, notamment :

- 1 000 m aux habitations (le double de la distance réglementaire) ;
- 360 mètres de la canalisation de gaz à l'est de la zone de projet ;
- 360 mètres du méthaniseur situé à l'est de la zone de projet.

Les chiffres clefs



4
éoliennes



3 à 5
MW
par éolienne



Équivalent à la
consommation
électrique de **18 250**
habitants*



1 000
mètres
du bourg

*Données CRE (Commission de régulation de l'énergie) et ADEME (Agence de la transition écologique)

Retour sur les études du projet

Les études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants et reconnus. Elles ont commencé en février 2022 et se termineront un an plus tard, en février 2023. L'ensemble de ces études sera consultable durant la phase d'enquête publique.

L'étude naturaliste

Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet, c'est-à-dire 1 an. Elle permet d'observer les espèces présentes sur la zone d'étude avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser l'impact potentiel du parc.

Réalisée par Envol Environnement, l'étude naturaliste a commencé en février 2022 avec l'installation d'un premier mât de 80 m équipé de micros permettant de mesurer l'activité des chiroptères (chauves-souris).

L'étude de vent

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien : choix du modèle, nombre d'éoliennes, implantation. C'est pourquoi un mât de mesure de vent d'une hauteur de 120 m a été installé en mai 2022 (cf. carte page ci-contre). Il vient affiner les données recueillies par le premier mât de mesure, installé pour l'étude naturaliste.

Cette étude est réalisée en interne, par nos ingénieurs en vent.

L'étude paysagère

Dans le cadre de l'expertise paysagère, des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) seront réalisés depuis des points de vue notoires, afin d'estimer la visibilité du parc et d'élaborer des mesures d'évitement/réduction/compensation.

Pour le projet éolien de Saint-Germainmont, 40 photomontages seront réalisés par le bureau d'études paysager Abies. Leur analyse entrera en compte dans le choix de l'implantation finale

L'étude acoustique

Cette étude permet de s'assurer qu'aucune gêne n'est occasionnée par l'implantation des éoliennes. Elle consiste à installer des micros sur les habitations les plus proches de la zone de projet pour mesurer le bruit ambiant et ensuite simuler le bruit potentiel du parc éolien. Suite à ces mesures, une analyse est réalisée pour proposer un plan de bridage des éoliennes.

L'étude acoustique commencera en fin d'année 2022 et sera réalisée par le bureau d'études Sixense Engineering.

Un projet créateur de valeur pour le territoire et les habitants

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) annuelles pour les collectivités et de l'activité locale. Les habitants du territoire pourront également profiter de mesures d'accompagnement au projet qui visent à encourager la transition énergétique, par exemple la mise en place d'un fonds pour subventionner des achats ou travaux de riverains liés à la rénovation énergétique et à la production d'énergie propre. Ces mesures seront à déterminer en concertation avec les habitants et le conseil municipal.

Le tableau ci-dessous vous présente une simulation des retombées fiscales sur la base des dispositions fiscales de 2020 pour 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 4,4 MW :

Collectivités	Retombées fiscales annuelles
Commune de Saint-Germainmont	29 500 €
Communauté de Communes du Pays Rethélois	83 900 €
Département des Ardennes	52 500 €



De nouvelles mesures pour l'éolien en France

Le 5 octobre 2021, le ministère de la transition écologique a présenté 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien en France. Certaines innovations s'appliqueront au futur parc éolien de Saint-Germainmont s'il est autorisé. L'ensemble des mesures est à retrouver sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Des expérimentations pour la réduction de l'impact lumineux des éoliennes

L'objectif annoncé est de revenir à des nuits noires pour les riverains de parcs éoliens tout en garantissant la sécurité des avions civils et militaires. Deux expérimentations sont actuellement en cours :

- À Chauché, en Vendée, est expérimentée l'orientation des signaux lumineux vers le ciel uniquement ;
- À Source-de Loire, en Ardèche, est expérimenté l'allumage des signaux lumineux uniquement à l'approche d'un aéronef.

Le renforcement des contrôles acoustiques

L'objectif est de renforcer les contrôles pour garantir la conformité des parcs éoliens avec la réglementation :

- Contrôle systématique du bruit à la mise en service du parc ;
- En cas de dépassement des seuils et de non conformité, l'État pourra ordonner des plans de bridage (ralentissement ou arrêt de tout ou partie des éoliennes d'un parc) complémentaires pour garantir la tranquillité des riverains.

Le rappel des exigences pour le démantèlement et le recyclage

- Zéro béton laissé dans les sols après démantèlement, l'intégralité de la fondation sera excavée par le propriétaire du parc éolien ;
- Dès 2022 : obligation de recycler 90% des éoliennes en cas de démantèlement. À partir de 2024, cette obligation passe à 95% ;
- En septembre 2021, un constructeur annonce la production des premières pales 100% recyclables.

Il ne s'agit ici que d'un rappel de la réglementation déjà en vigueur. Ces obligations ont été prévues par l'arrêté du 22 juin 2020 du ministère de la transition écologique. Des obligations déjà visibles sur le terrain : à Bougainville (Somme), le démantèlement d'un parc était relaté par le Courrier Picard le 12 novembre 2021.

Une électricité bientôt moins chère pour les riverains des parcs éoliens ?

Dans son projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables, prochainement discuté au Parlement, le gouvernement prévoit (article 19) un mécanisme de meilleure redistribution des bénéfices en faisant profiter la commune et les riverains d'une réduction directe de leur facture d'électricité. Si elle est adoptée, cette loi bénéficiera aux habitants de Saint-Germainmont ainsi qu'aux habitants situés dans un périmètre de plusieurs kilomètres autour du parc (modalité restant à définir). Vous pouvez soutenir cette mesure en écrivant à votre Député !